



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022

Cette Assemblée Générale a eu lieu en distanciel – vote électronique uniquement

Mesdames, Messieurs,

Les adhérents de l'USMV,

Les parents des adhérents,

Les Présidents de section,

Les membres du bureau,

Le Directeur,

Madame Mittelette, Commissaire aux Comptes,

Madame Pilichiewicz, Conseiller Municipal aux sports,

L'Assemblée Générale ordinaire est ouverte à 20h par le Président de l'USMV, Jean-Pierre Rouillé.

Elle va se dérouler selon l'ordre du jour suivant :

- 1) Quorum ;
- 2) Approbation du Compte-Rendu de l'AGO du 19 mai 2021 ;
- 3) Rapport moral du Président et quitus ;
- 4) Questions financières :
 - a. Rapport du trésorier,
 - b. Rapport du Commissaire aux Comptes,
 - c. Approbation des comptes clos le 31/08/2021 et quitus,
 - d. Affectation des résultats ;
- 5) Élection de 7 membres du C.A. ;



1. Quorum

L'article 11-4 des statuts stipule que 1 % des adhérents de l'USMV doivent être présents ou représentés pour que l'Assemblée générale puisse se tenir. L'assemblée réunit 118 présents et 72 représentés, soit 190 votants. Le quorum étant atteint, elle peut valablement délibérer.

2. Approbation du Compte-rendu de l'AG du 19 mai 2021

Résolution 1 : approbation du compte-rendu de l'AGO du 19 mai 2021 dans sa rédaction portée à connaissance des adhérents.

- *Contre : 0*
- *Abstentions : 9*
- *Le compte-rendu de l'AGO du 19 mai 2021 est donc accepté par 179 voix sur 188.*

3. Rapport moral du Président

La dernière Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 19 mai 2021 en distanciel compte tenu des restrictions sanitaires dues au Covid 19.

La saison 2020-2021 a commencé dans d'excellentes conditions. Puis, tout à coup, fin septembre, nous avons dû à nouveau stopper nos activités. Les Fédérations ont arrêté net les compétitions. Elles ont repris partiellement au printemps.

Une réduction de 70 % à 90 % des cotisations de base (une fois retranché la licence et le textile) payées en 2020/2021 a été accordée (en fonction de la gêne subie selon les sports) sur la nouvelle cotisation 2021/2022, aux adhérents qui se sont réinscrits. La volonté du Conseil d'Administration a été de redonner aux adhérents les aides reçues de l'État, les charges sociales remises et l'indemnisation due à la baisse du chiffre d'affaires. Le revenu des salariés a continué à être maintenu à 100 % pendant la période où ils ont été empêchés de travailler.

Nous avons continué notre politique de formation grâce aux financements AFDAS à laquelle l'USMV a l'obligation de cotiser. Nous finançons également des formations fédérales pour les jeunes qui souhaitent s'investir dans l'encadrement technique. La plupart des formations se sont tenu en distanciel compte tenu de la situation sanitaire.

Notre développement est également nécessairement sociétal.

Nous nous sommes déjà ouverts aux personnes éloignées de la pratique sport pour les sensibiliser à ses bienfaits sur la santé, nous rendons accessible la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap, au sport loisirs, au sport en famille sans oublier la pratique compétitive qui reste la colonne vertébrale de la plupart de nos sections.

Nous avons continué notre engagement pour mettre en place le sport sur ordonnance. Tristan Arnoult, agent de développement a travaillé sur ce dossier. Nous avons rencontré les partenaires supports (Mairie, Comité Olympique départemental) et reçu une subvention ANS via la FFCO.

Le logiciel d'inscription/paiement en ligne créé par Alain Clément et développé par une entreprise spécialisée extérieure mis en place en juin 2020 a continué. Les retours que j'en reçois lors des rencontres des Assemblées Plénières de section qui ont reprises à l'automne 2021 en présentiel, sont positifs et indiquent votre satisfaction.



Ainsi, avec une gestion maîtrisée et le quotidien facilité par l'informatique, nous concrétisons l'objectif de placer les élus bénévoles uniquement dans le plaisir pour qu'ils puissent se consacrer à l'animation et au développement des sections. Nous n'avons pas pu organiser nos grands événements habituels en 2021 notamment le 40e cross de la Sablière que nous relançons le 13 février et les internationaux de boxe française le 26 mars 2022. Nous n'avons pas pu nous rendre à Hassloch pour honorer l'invitation de nos amis allemands. Seul, le tournoi open de tennis a pu être organisé, comme chaque année, en août.

Nous avons remis en ordre de marche l'organisation de la section natation dès le mois de juin, même si elle n'a été opérationnelle qu'en septembre 2021. Le triathlon, sport complet qui attire les jeunes, physique presque sport extrême, a été inclus à cette section. Le Conseil d'Administration a voté la création d'une section danse sportive, concrétisée, aussi dès septembre par l'accueil du tango argentin.

Nous avons dû stopper l'accueil des écoliers au tennis de la Sablière dans le cadre scolaire. Mais des contacts ont déjà été pris avec le Conseiller Pédagogique qui organise l'activité pour l'Éducation Nationale. 6 classes de l'école primaire des Arcades (CP, CE1 et CE2) viendront suivre 8 à 10 séances de tennis après les vacances scolaires d'hiver 2022.

Je voulais aussi vous informer que nous sommes fréquemment sollicités par des clubs omnisports de province, via la FFCO, pour leur présenter la façon de fonctionner et la gouvernance que nous avons mises en place. Ces clubs sont tous confrontés aux mêmes contraintes et difficultés. La FFCO les aiguille vers nous, preuve que nos méthodes et nos résultats sont remarquables.

Le chemin parcouru rend humble, mais nous montre aussi qu'à force de passion, de travail et de bon sens, tout est possible.

L'USMV est un grand club et c'est grâce à vous.

Mais j'attire votre attention sur le fait que si nous restons figés sur un modèle sportif traditionnel, nous nous coupons de la réalité du sport tel qu'il évolue. D'autre part, nous évoluons et évoluerons à l'avenir dans un environnement concurrentiel et malgré un mode économique encore fragile aggravé par le désengagement de l'État et peut-être des collectivités locales si elles sont elles-mêmes en difficulté à un moment donné.

Je remercie Monsieur le Maire, Paola Pilichiewicz, Arnaud Brosset et Antoine Beis, Conseillers Municipaux délégués au sport, les maires-adjoints Louis Le Pivain et Vincent Guillon, Mme Normand et son équipe, Mme de Veyrac du Service Communication pour leur écoute, leur engagement et leur aide mais également pour l'organisation des manifestations sportives que l'USMV a organisées en 2021 et organisera en 2022.

Je remercie également les 48 salariés qui font le maximum au quotidien, avec une mention particulière à Éric, Jean-Loup et Tristan que je côtoie quotidiennement et aux membres du Bureau disponibles et actifs, et vous, les bénévoles qui donnez toujours plus, les commerçants et artisans qui nous apportent une aide précieuse et indispensable. Je n'oublie pas les services techniques souvent sollicités et le Conseil Municipal pour le versement de la subvention communale et la mise à disposition des installations sportives.

Enfin, je tiens à vous rappeler qu'en 2021, l'USMV a eu 50 ans. Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous fêterons ensemble cet événement.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre ROUILLÉ, Président de l'USMV

Résolution 2 : Quitus au Président pour sa gestion de la saison 2019-2020

- *Contre : 0*
- *Abstentions : 12*
- *Le rapport du président est donc accepté par 175 voix sur 187.*



4. Questions financières

a. Rapport du trésorier

Le trésorier a présenté les comptes de l'association pour l'exercice 2020/2021, bilan, compte de résultat et annexe, qui avaient été adressés aux adhérents avec les documents soumis au vote.

En conclusion de cet examen, on peut dire que l'excédent positif a diminué au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, de 158,9k€ à 52,7k€.

Au cours de l'exercice 2020/2021, les produits d'exploitation ont diminué de 351,3k€, principalement en raison des remboursements exceptionnels décidés en faveur des adhérents se réinscrivant en 2021/2022. Les charges d'exploitation ont elles-mêmes diminué de 244,4k€, principalement en raison des aides reçues de l'État pour l'activité partiel et les charges sociales.

Les comptes et l'annexe complète peuvent être obtenus en les demandant au Directeur de l'USMV (contact@usmviroflay.fr).

b. Rapports du Commissaire aux comptes

Les rapports du Commissaire aux comptes avaient été adressés aux adhérents avec les documents soumis au vote. Le Commissaire aux comptes y certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères, et donnent une image fidèle du résultat et du patrimoine de l'Association.

c. Approbation des comptes clos au 31 août 2021 et quitus

Résolution 3 : Les comptes sont donc présentés au vote après réponses aux questions (en annexe)

- *Contre* : 1
- *Abstention* : 11
- *Les comptes présentés sont donc approuvés et quitus est donné au trésorier par 175 voix sur 187.*

d. Affectation des résultats

Le résultat est affecté aux fonds propres de l'association.



5. Élection de 7 membres du C.A.

Quatre nouvelles candidatures ont été reçues, et 3 administrateurs arrivés en fin de mandat se représentent.

La candidature de M. Rocheron Alain est donc présentée au vote

- *Élection de M. Rocheron par 162 voix sur 182*

La candidature de M. Clément Alain est donc présentée au vote

- *Élection de M. Clément par 160 voix sur 182*

La candidature de M. Rouillé Jean-Pierre est donc présentée au vote

- *Élection de M. Rouillé par 158 voix sur 182*

La candidature de Mme Le Garff Maryline est donc présentée au vote

- *Élection de Mme Le Garff par 157 voix sur 182*

La candidature de M. Franquet Luc est donc présentée au vote

- *Élection de M. Franquet par 155 voix sur 182*

La candidature de M. Curallucci De Peretti Léo est donc présentée au vote

- *Élection de M. Curallucci De Peretti par 155 voix sur 182*

La candidature de Mme Amossé Miléna est donc présentée au vote

- *Élection de Mme Amossé par 143 voix sur 182*

Jean-Pierre Rouillé
Président de l'USMV

Henri Guillet
Secrétaire général de l'USMV

